Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213500358-20260420-2026_04_32_R-DE

Commune de Bovel

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de BOVEL, légalement convoqué le vingt-six mars deux mille vingt-six, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la présidence de José MERCIER, Maire.

PRESENTS : M. : José MERCIER ; Jean-Michel BOURREE ; Dominique MOTEL ; Benjamin ROUSSEAUX ; Kevin JOURDAN ; Guillaume CHAPEAU ; Arnaud GASNIER. MMES : Rolande RICAUD ; Ingrid GARDE ; Charlotte YGER ; Françoise AUBAUD ; Elodie SAUFFISSEAU ; Patricia TARNIER

Absents excusés : Josiane LELIEVRE pouvoir donné à Dominique MOTEL
Laure JAMAIN pouvoir donné à Ingrid GARDE

Secrétaire : Françoise AUBAUD

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 15

Délibération 2026.04.31

VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2026

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts

Monsieur le Maire présente l'état FDL préparé par la Trésorerie Générale et précise que les bases d'imposition sont définies par la direction des finances publiques. Il propose de ne pas augmenter les taux communaux d'imposition.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **MAINTENIR** les taux de 2025 en 2026 soit :
  - Taxe foncière sur bâti : 38,64 % (Taux 2020 : 18,74 % + taux départemental : 19,90 %)
  - Taxe foncière sur non bâti : 48,56 %
  - Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 15.87 %

- **NOTIFIER** cette décision aux services préfectoraux
- **TRANSMETTRE** l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.
- **AUTORISER** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Tél. : 02.99.92.00.34 - Email : secretariat.mairie@bovel.fr - Site : www.bovel.fr
Horaires d'ouverture : lundi au vendredi 9h00 > 11h45 + mardi 13h30 à 18h30 - Fermé le mercredi et le samedi
Adresse : Mairie 3, rue du Tramway 35330 BOVEL

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213500358-20260420-2026_04_32_R-DE

Vote pour : 15
Vote contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme, le 13/04/2026
Le Maire, José MERCIER



Tél. : 02.99.92.00.34 - Email : secretariat.mairie@bovel.fr - Site : www.bovel.fr
Horaires d'ouverture : lundi au vendredi 9h00 > 11h45 + mardi 13h30 à 18h30 - Fermé le mercredi et le samedi
Adresse : Mairie 3, rue du Tramway 35330 BOVEL